



Quai de gare

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 15 février 2008

Peut-on fumer sur les quais de gares a l'air libre et sans toit ou en bout de quai a ciel ouvert ? Merci

Réponse :

Le décret du 15 novembre 2006 ne prévoit pas d'interdiction dans ces 2 cas, mais le préfet, comme c'est le cas pour les **gares parisiennes**, peut décider de cette interdiction par arrêté.